



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/43
19 octobre 2020

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-sixième réunion
Montréal, 2 – 6 novembre 2020
Reportée : 8 – 12 mars 2021¹

PROPOSITION DE PROJET : BURKINA FASO

Le présent document renferme les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche) PNUE et ONUDI

¹ A cause du coronavirus (COVID-19)

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS BURKINA FASO

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan d'élimination des HCFC (phase I)	PNUE (principale), ONUDI	62 ^e	35% d'ici 2020

(II) DERNIÈRES DONNÉES COMMUNIQUÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 7 (ANNEXE C GROUPE L)	Année : 2019	8,14 (tonnesPAO)
---	--------------	------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES PAO)								Année : 2019	
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agents de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22				0,00	8,14				8,14

(IV) DONNÉES DE CONSOMMATION (TONNES PAO)			
Valeur de référence 2009 – 2010 :	28,90	Point de départ des réductions globales durables :	18,00
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	6,30	Restante :	11,70

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2020	TOTAL
PNUE	ÉLIMINATION DES SAO (tonnes PAO)	0,63	3,90
	Financement (\$ US)	71 190	71 190
ONUDI	ÉLIMINATION DES SAO (tonnes PAO)	0,00	0,00
	Financement (\$ US)	0	0

(VI) DONNÉES DU PROJET			2010	2011 - 2012	2013	2014	2015 - 2016	2017*	2018 À 2019	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	s.o.	28,9	28,9	26,01	26,01	26,01	18,79	s.o.
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)			s.o.	s.o.	18,00	18,00	16,20	16,20	16,20	11,70	s.o.
Financement convenu (\$ US)	PNUE	Coûts du projet	120 000	0	120 000	0	0	87 000	0	63 000	390 000
		Coûts d'appui	15 600	0	15 600	0	0	11 310	0	8 190	50 700
	ONUDI	Coûts du projet	150 000	0	0	0	0	90 000	0	0	240 000
		Coûts d'appui	13 500	0	0	0	0	8 100	0	0	21 600
Financement approuvé par le Comité exécutif (\$ US)	Coûts du projet		270 000	0	120 000	0	0	177 000	0	0	567 000
	Coûts d'appui		29 100	0	15 600	0	0	19 410	0	0	64 110
Financement total demandé pour approbation à la présente réunion (\$ US)	Coûts du projet		0	0	0	0	0	0	0	63 000	63 000
	Coûts d'appui		0	0	0	0	0	0	0	8 190	8 190

*La troisième tranche aurait dû être présentée en 2016.

Recommandation du Secrétariat :	Approbation générale
---------------------------------	----------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Burkina Faso, le PNUE a présenté, à titre d'agence d'exécution principale, une demande de financement pour la quatrième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 63 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 8 190 \$US pour le PNUE.² La présentation comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche, le rapport de vérification de la consommation de HCFC de 2017 à 2019 et le plan de mise en œuvre de la tranche pour la période 2020-2021.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement du Burkina Faso a fait état d'une consommation de 8,14 tonnes PAO de HCFC en 2019, ce qui est inférieur de 72 pour cent à la valeur de référence des HCFC à des fins de conformité, et de 55 pour cent inférieur au point de départ des réductions globales soutenues de 18,00 tonnes PAO. La consommation de HCFC en 2015-2019 figure au tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC au Burkina Faso (2015-2019, données transmises au titre de l'article 7)

HCFC-22	2015	2016	2017	2018	2019	Référence
Tonnes métriques (tm)	218,00	262,00	236,00	189,09	148,00	525,15
Tonnes PAO	11,99	14,41	12,98	10,40	8,14	28,88

3. L'augmentation de la consommation de HCFC en 2016 est à attribuer à la reprise de la croissance économique et à une demande accrue des importateurs. Depuis lors, la consommation de HCFC-22 a régulièrement diminué en raison du système d'octroi de permis et de quotas d'importation et d'exportation du pays, désormais opérationnel, et des activités menées dans le cadre du PGEH, notamment le renforcement des capacités des douaniers et du secteur de l'entretien de la réfrigération, ainsi que l'arrivée sur le marché d'équipement fonctionnant avec des frigorigènes autres que les HCFC (à savoir : R-410A, R-407C, R-404A et HFC-134a).

Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays

4. Dans le cadre du rapport de mise en œuvre du programme de pays 2019, le Gouvernement du Burkina Faso a déclaré des données sur la consommation sectorielle de HCFC conformes à celles qu'il a déclarées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a confirmé que le Gouvernement met en œuvre un système efficace d'octroi d'autorisation et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC et que la consommation totale de HCFC déclarée en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal pour 2017-2019 était correcte (comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessus). La vérification a permis d'établir que le système de surveillance mis en place à l'appui du système d'octroi de permis fonctionne bien et permet un contrôle efficace des quotas alloués. Parmi les recommandations figurant dans le rapport de vérification, il faut citer la poursuite de la formation des agents des douanes sur la mise en œuvre des réglementations nationales et sous-régionales sur les importations et la distribution de SAO, y compris les HFC ; la fourniture de davantage d'identificateurs de réfrigérants et une formation sur la bonne manière de lire les identifiants des équipements dans certains ports d'entrée, l'objectif étant d'appuyer la surveillance des importations ; et la mise en place d'incitatifs financiers visant à encourager l'importation et la fourniture

² Selon les termes de la lettre adressée au Secrétariat le 28 juillet 2020 par le Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique du Burkina Faso.

de frigorigènes à faible potentiel de réchauffement global (PRG). Le PNUE a indiqué que ces recommandations seront prises en compte lors de la mise en œuvre de la dernière tranche.

Rapport périodique portant sur la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

Cadre juridique

6. Le pays poursuit l'harmonisation de ses politiques portant sur les SAO avec la réglementation sous-régionale sur les SAO applicable aux huit Membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).³ Après que le pays a ratifié l'amendement de Kigali, le gouvernement a adopté un décret (entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019) réglementant l'importation et l'exportation de HFC. L'Unité nationale de l'ozone (UNO) continue d'émettre les autorisations requises pour l'importation de substances contrôlées et d'équipements de réfrigération et de climatisation fonctionnant aux HCFC ou aux HFC. Au total, 113 douaniers ont été formés au contrôle et à l'identification des SAO et des équipements à base de SAO dans le cadre de la troisième tranche ; la formation englobait la détection des fraudes et des réseaux de contrebande actifs dans le commerce des SAO, ce que la vérification précédente avait recommandé.

Secteur de l'entretien en réfrigération

7. Quatre ateliers de formation sur les bonnes pratiques en matière d'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation ont été organisés au bénéfice de 116 techniciens, notamment sur la manipulation en toute sécurité des frigorigènes inflammables. Des équipements, outils et fournitures (p. ex. deux unités de démonstration de climatisation à base de R-290, six identifiants pour frigorigènes, 15 détecteurs électroniques de fuites, des vases de récupération de frigorigènes, deux pompes à vide à deux étages et des outils et équipements de sécurité) ont été mis à la disposition des instituts de formation professionnelle, au centre de récupération et de recyclage et à quelques grands ateliers d'entretien. Une formation de démonstration sur les climatiseurs à base de R-290 pour les techniciens en réfrigération et en climatisation a dû être remise à plus tard en raison des contraintes imposées par la pandémie COVID-19.

Mise en œuvre et suivi du projet

8. Le financement décaissé de 22 000 \$ US était destiné au recrutement de deux consultants (un expert en réfrigération et un expert en douanes) pour aider l'UNO dans le suivi de la mise en œuvre des activités du PGEH, y compris la collecte de données.

Niveau de décaissement des fonds

9. En juillet 2020, sur les 567 000 \$ US approuvés jusqu'à présent, 555 572 \$ US avaient été décaissés (327 000 \$ US pour le PNUE et 228 572 \$ US pour l'ONUDI) comme le montre le tableau 2. Le solde de 11 428 \$ US sera décaissé en 2020.

³Règlement No 04/2005/CM/UEMOA: réglementation adoptée à l'échelon sous-régional en 2005 en remplacement des autres réglementations relatives aux SAO auxquelles les autorités douanières des huit États Membres de l'UEMOA peuvent se référer pour restreindre l'entrée sur leur territoire de SAO et d'équipements à base de SAO.

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH pour le Burkina Faso (\$ US)

Tranche		PNUE	ONUDI	Total	Taux de décaissement (%)
Premier	Approuvé	120 000	150 000	270 000	100
	Décaissé	120 000	150 000	270 000	
Deuxième	Approuvé	120 000	0	120 000	100
	Décaissé	120 000	0	120 000	
Troisième	Approuvé	87 000	90 000	177 000	94
	Décaissé	87 000	78 572	165 572	
Total	Approuvé	327 000	240 000	567 000	98
	Décaissé	327 000	228 572	555 572	

Plan de mise en œuvre pour la quatrième et dernière tranche du PGEH

10. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre décembre 2020 et décembre 2021 :

- (a) Trois ateliers au bénéfice de 75 douaniers et gardiens de la paix portant sur le contrôle et l'identification des HCFC et des équipements fonctionnant au HCFC et sur le contrôle de la contrebande des SAO; mise à jour des supports de formation pour y inclure les nouvelles réglementations adoptées en 2018 concernant les substances spéciales dont l'importation est soumise à l'octroi d'un permis, notamment les HFC (PNUE) (25 000 \$ US);
- (b) Trois ateliers au bénéfice de 90 techniciens de la réfrigération et de la climatisation, portant sur les bonnes pratiques, les techniques de récupération et de recyclage et la manipulation en toute sécurité des frigorigènes inflammables ; et mise à jour des supports de formation pour y inclure des informations sur les nouveaux frigorigènes, leur utilisation et leur manipulation (PNUE) (25 000 \$ US) ;
- (c) Continuer à renforcer la capacité des établissements de formation professionnelle en offrant une formation de démonstration sur l'entretien des climatiseurs au R-290 pour les techniciens en réfrigération et climatisation ; l'équipement nécessaire a été acquis dans le cadre de la tranche précédente, mais la formation a subi un retard (ONUDI) (fonds issus de la tranche précédente) ; et
- (d) Mise en œuvre et suivi du projet (PNUE) (13 000 \$ US): pour le recrutement de quatre consultants (deux experts en réfrigération et deux experts des douanes) (8 000 \$ US) et pour les voyages des fonctionnaires (5 000 \$ US), l'objectif étant d'aider l'UNO à surveiller la mise en œuvre des activités et à récolter des données exactes.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport périodique portant sur la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

Cadre juridique

11. Le gouvernement du Burkina Faso a d'ores et déjà émis des quotas d'importation de HCFC pour 2020 à hauteur de 11,70 tonnes PAO, ce qui est inférieur aux objectifs de contrôle du Protocole de Montréal et à la consommation maximale autorisée en vertu de l'accord passé entre le pays et le Comité exécutif.

Secteur de l'entretien en réfrigération

12. Des explications ayant été demandées quant au niveau d'avancement de la composante de l'ONUDI portant sur l'assistance technique dans le secteur de l'entretien, grâce au renforcement des établissements de formation professionnelle et de quelques grands ateliers de réparation, il a été indiqué que trois bénéficiaires avaient été identifiés comme récipiendaires du matériel, soit deux écoles professionnelles et un centre de formation, partenaires dans la formation des techniciens, et qui feront office de centres de valorisation et de recyclage. À l'heure actuelle, la récupération et le recyclage incombent aux ateliers d'entretien et ce malgré l'absence de cadre réglementaire visant à soutenir ces activités ; on prévoit d'envisager un cadre réglementaire pour la récupération et le recyclage obligatoires au cours de la phase II du PGEH.

Impact de la pandémie COVID-19 sur la mise en œuvre du PGEH

13. En réponse à la pandémie, le gouvernement du Burkina Faso a mis en œuvre un plan global qui comprend entre autres des restrictions sur les déplacements, la distanciation sociale et la fermeture des établissements d'enseignement, ce qui a entraîné des retards dans les travaux de l'UNO. Pour assurer la continuité de la mise en œuvre du PGEH, l'UNO a gardé le contact grâce à un système de télétravail et a organisé des réunions en ligne avec les parties prenantes. Certaines restrictions ont été temporairement levées depuis le mois de juillet 2020, ce qui a permis aux activités de formation de reprendre, suite aux recommandations émises par le Gouvernement ; bien que les déplacements restent limités, le gouvernement a donné des assurances que toutes les activités restantes seront achevées à la date prévue par l'accord.

Achèvement de l'étape I

14. Le PNUE a confirmé que la phase I du PGEH pour le Burkina Faso sera achevée d'ici le 31 décembre 2021, comme prévu à l'article 14 de l'accord.

Mise en œuvre de la politique en matière d'égalité des sexes

15. Conformément à la décision 84/92 d),⁴ le gouvernement du Burkina Faso s'est engagé à travailler avec les parties prenantes pour encourager la participation des femmes à toutes les activités du PGEH. Dans le cadre de la mise en œuvre de la quatrième tranche, des données ventilées par sexe seront collectées pour servir à l'écriture des rapports, en particulier en ce qui concerne la formation des techniciens en réfrigération et climatisation et des douaniers. L'UNO travaillera spécifiquement avec l'Association des techniciens en réfrigération et veillera à ce que les techniciennes aient des chances égales de faire carrière dans le secteur.

⁴ La décision 84/92 (d) a demandé aux agences bilatérales et d'exécution d'appliquer la politique en matière d'égalité des sexes tout au long de la durée de vie des projets.

Durabilité de l'élimination des HCFC

16. Pour assurer la durabilité à long terme de l'élimination des HCFC, le Gouvernement a créé sept établissements de formation professionnelle et un centre d'excellence apte à dispenser une formation systématique et un soutien technique aux techniciens ; les questions relatives à l'ozone ont été intégrées dans les programmes de formation des techniciens d'entretien et des douaniers. Le Gouvernement encourage les utilisateurs finaux du sous-secteur de l'entreposage frigorifique à adopter des solutions de remplacement à faible PRG qui contribueront à l'élimination des HCFC. Des consultations sont en cours pour élaborer le cadre permettant la mise en place d'un programme officiel de certification des techniciens en réfrigération et climatisation à travers le pays, cadre qui devrait être mené à bien lors de la phase II du PGEH, l'objectif étant d'appuyer la gestion des frigorigènes et la transition vers des frigorigènes et des technologies ne faisant appel ni aux HCFC ni aux HFC.

Conclusion

17. Le Gouvernement du Burkina Faso dispose d'un système d'octroi de permis et de quotas qui fonctionne et permet de contrôler l'import-export de HCFC ; la consommation de HCFC du pays est conforme aux objectifs de contrôle définis par l'accord que le pays a passé avec le Comité exécutif, ces objectifs restant en-deçà aux limites de consommation prévues par le Protocole de Montréal. Les recommandations du précédent rapport de vérification ont été mises en œuvre. Les activités de la tranche précédente, à l'exception de l'activité de formation de démonstration qui a connu des retards en raison des contraintes imposées par la pandémie COVID-19, sont à un stade avancé de mise en œuvre, avec un taux de décaissement de 98 %. Les activités prévues dans le cadre de la quatrième et dernière tranche renforceront davantage encore le secteur de l'entretien, assureront la durabilité à long terme des activités d'élimination et permettront au pays de respecter ses obligations de conformité au titre du Protocole de Montréal.

RECOMMANDATION

18. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de prendre note du rapport d'étape sur la mise en œuvre de la troisième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Burkina Faso ; et recommande en outre l'approbation globale de la quatrième et dernière tranche de la phase I du PGEH pour le Burkina Faso et du plan de mise en œuvre de la tranche 2020-2021 correspondant, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous:

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche)	63 000	8 190	PNUE

